

# TRANSPORTS SCOLAIRES - DEROULEMENT DES INSCRIPTIONS

## RENTREE 2019 / 2020



### ELEVES RAMBUVETAIS

Pour les écoliers, inscription en Mairie et en ligne  
Pour les collégiens, inscription en ligne

### ● ECOLE MATERNELLES ET ELEMENTAIRES PUBLIQUES ET PRIVEES

Les inscriptions devront être obligatoirement effectuées en Mairie au Service Scolaire, par chaque famille intéressée.

- Inscription et règlement de 30 € par enfant, à compter du 03 Juin jusqu'au 23 Août 2019.

**NOUVEAUTE** : Après inscription en Mairie, les familles devront s'inscrire impérativement par internet sur le site : [www.fluo.eu/88](http://www.fluo.eu/88)

Soyez vigilants, sauf cas exceptionnels, une pénalité de 60 € sera appliquée pour toute inscription tardive au-delà du 23 Août 2019.

### ● COLLEGES PUBLICS ET PRIVES

Les inscriptions sont gérées par le Conseil Régional et les familles devront s'inscrire impérativement par internet sur le site : [www.fluo.eu/88](http://www.fluo.eu/88)

- Le site est accessible au 03 Juin et les inscriptions sont OBLIGATOIRES entre le 03 Juin et le 23 Août 2019.
- Les familles devront régler la totalité du titre de transport au Conseil Régional :
  - Soit par paiement en ligne sur le site : [www.fluo.eu/88](http://www.fluo.eu/88)
  - Soit par chèque, espèces ou carte bancaire directement à l'agence territoriale de la Région Grand Est de 9h00 à 12h00 du lundi au vendredi, au 40 Quai des Bons Enfants – 88000 EPINAL.

La partie prise en charge par la Commune sera remboursée aux familles sur présentation du justificatif de paiement, du titre de transport et du récapitulatif. Pour ce faire, veuillez vous connecter de nouveau sur le site d'inscription, rubrique suivi en ligne → RECAPITULATIF.

En cas de difficulté, vous pouvez obtenir de l'aide auprès de la Maison de Services au Public – 1 place de la Gare – Rambervillers.

Soyez vigilants, au-delà du 23 Août 2019, des pénalités financières seront appliquées en cas d'inscription tardive (sauf cas exceptionnels) et ne seront pas prises en charge par la Commune.

#### Renseignements :

Service Scolaire – Mairie de Rambervillers – 1 Place du 30 Septembre - 03.29.65.12.07

Les communes n'ont aucune obligation à participer à ce financement. Cependant, afin d'aider équitablement toutes les familles Rambuvetaises à ce mode de transport scolaire, Le Conseil Municipal a décidé en date du 23 Mai 2019 de maintenir le même soutien financier que les 3 années passées. Dans tous les cas, seulement 30 € resteront à la charge des familles.